



10

PROPOSITIONS POUR LE SPORT

TOUS CONCERNÉS !



© Paris 2024

**CARRIÈRES
ET RÉMUNÉRATIONS** P.5 & 7

JOP 2024 P.15

FORMATIONS JS P.8 & 16

Et pendant ce temps là

JOP 2024 : le prix du ticket d'entrée

Pour être partenaire pendant 6 ans, à partir de 2019, du futur (éventuel) comité d'organisation des JOP de PARIS 2024, il vous suffira de déboursier la modique somme de 100 M €.

Comme rien ne se joue sans contrepartie, on peut penser que les PPP (partenariats public privé) auront toujours la vie belle (certains l'appellent l'héritage). Nous ne voulons pas de celui-ci. Une petite remarque supplémentaire : hors grattages en tout genre et taxe BUFFET, le budget annuel des sports, c'est 261 M €. Cherchez l'erreur !!!

Une erreur de casting ?

La Fédération Française de Tennis est sous les feux de la rampe depuis au moins 1 an et 1/2 pour sa gestion, du moins l'avons-nous lu dans la presse (chacun se fera son propre avis après la lecture de MEDIAPART, généralement bien informé, et auprès du rapport fait par l'Inspection Générale du Ministère des Sports). Et que découvrons-nous ? Que son Président serait le conseiller spécial de Denis MASSEGLIA, nouvellement réélu (nous l'avons félicité) à la présidence du CNOSEF. J'ose espérer que Denis lit la presse comme nous et que cela n'a rien à voir avec le soutien des fédérations qui comptent pour une réélection.

PPP : c'est juteux

Construit par VINCI, le stade de foot où évolue l'OGC Nice a coûté 243 M €, dont 69 M € de subventions publiques. Le PPP qui a été signé engage la ville à verser pendant 27 ans une redevance annuelle de 8 M €. Le concessionnaire assure l'entretien et la maintenance. Le coût total net pour la commune dépasserait donc 370 M €, selon la chambre régionale des comptes. La commune, interrogée, n'évalue le coût qu'à 318 M €. Une brouille, bien sûr !!!

La Cour des comptes étrille les emplois d'avenir de l'ancien président

11 000 €, c'est le coût d'un emploi d'avenir par an et par personne, selon la Cour des comptes. Les contrats aidés dans le secteur non marchand ne parviennent pas à corriger le facteur défavorable que constitue une faible qualification initiale, affirment les magistrats de la Cour. La faiblesse des formations proposées est pointée du doigt. La vraie question, c'est l'emploi durable. Et le service public a tout son rôle à jouer en terme de formations.

michel.rotenberg@snepfusu.net



Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

Secrétariat SPORT :

mjs@snepfusu.net
01 44 62 82 32

Responsable du secteur sport :

Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@snepfusu.net

Organisation du secteur sport :

Michel ROTENBERG
michel.rotenberg@snepfusu.net
06 88 96 21 30

Établissements : CREPS - ECOLES NATIONALES – POLES RESSOURCES NATIONAUX

Dany BARBOZA
dany.barboza@insep.fr
Jean KANAPA
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
Sébastien REMILLIEUX
sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr
Michel AUSTERLITZ
michel.austerlitz@wanadoo.fr

Services (DR, DD) :

Pierre-Yves DORÉ
pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr
Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@drjcs.gouv.fr

CTS :

Yvan DAVID
ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr

Gestion des carrières et des personnels

Professeurs de sport :

Gwénaëlle NATTER
gwenaelle.natter@drjcs.gouv.fr

CTPS sport :

Yvan DAVID
ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr
Luc MARCHAL
luc.marchal@drjcs.gouv.fr

Retraites :

Christine CHAFIOL
christine.chafiol@snepfusu.net

Santé :

Lionel DELBART
lionel.delbart@snepfusu.net



SOMMAIRE

News p.2

- Et pendant ce temps là...
- A qui s'adresser au SNEP national ?
- Adhérer ça vaut le coût : crédit d'impôts

Édito p.3

Echos des luttes p.4

- Agenda du SNEP-FSU

Actualités p.5-7

- PPCR
- Instances de dialogue social : entre élections et technocratie
- Indemnités : une véritable provocation !
- Regroupement des administrations centrales

Métiers p.8-9

- La formation au Ministère des Sports : ce qui divise les agents...
- Les priorités d'une DDCCS-PP en 2017
- CREPS : la maladie du « cœur de métier » se propage...

Réforme territoriale p.10

- Organisation territoriale de l'Etat : enquête de la Cour des comptes
- Les 8 propositions de l'ARF : « A fond la régionalisation »
- Congrès de mars 2017 : le SNEP-FSU en pro de la démocratie !

DOSSIER

"10 PROPOSITIONS POUR LE SPORT" p.11-13

- Politique du sport : de la roue libre au changement de braquet
- Nos 10 propositions pour le sport

Actualités p.14-19

- Le programme politique du Président de la République
- Ministère des sports : la « guêpe » fera-t-elle mouche ?
- JOP 2024 : le SNEP-FSU mobilisé
- Charte sociale Paris 2024
- JOP : Un apartheid autorisé !
- Financement des formations « Jeunesse et Sport » : vers l'inégalité sociale
- Vivre de sa passion... dans la précarité
- INSEP
- Sauvadet 2 (non titulaires)
- Les STAPS, parents pauvres de l'université
- Avancements des professeurs de sport : 13% de promotions supplémentaires !
- Recrutements

La Cour des comptes estime que le déficit public de la France devrait atteindre, en 2017, 3.2% du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 2.8% annoncés. Elle dénonce l'insincérité des comptes publics, avec un trou de 8 milliards d'euros, fruit d'une sous-estimation des dépenses de l'Etat.

Aussitôt, le premier Ministre Edouard Philippe qualifiait ce dérapage d'inacceptable, épinglant ainsi le gouvernement précédent dont, rappelons-le, Emmanuel Macron a été le ministre de l'économie entre 2014 et 2016... Et d'ajouter : « 8 milliards d'euros, c'est comme si le gouvernement précédent avait construit un budget en oubliant celui de la justice. C'est presque 3 fois le budget de la culture. » C'est aussi 15 fois le budget des sports !

Dans la foulée, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, annonçait le gel de la valeur du point d'indice, qui va engendrer une nouvelle perte de pouvoir d'achat... N'ayant aucune illusion sur le programme libéral d'Emmanuel Macron, cette mesure ne surprend personne et, c'est la preuve, comme s'en est indignée Bernadette Groison, la secrétaire générale de la FSU, que « le prisme comptable va peser sur ce ministère » ; cette décision est aussi injuste qu'inefficace et va bloquer la rémunération de 20% de la population.

Les enseignants de l'Éducation Nationale viennent d'obtenir, juste avant les élections, la revalorisation de leurs carrières grâce à PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations), mais les textes pour les personnels Jeunesse et Sports ne sont toujours pas publiés. Le SNEP-FSU continue son action pour qu'ils le soient rapidement. Le retour en arrière sur les engagements et avancées PPCR serait injuste et injustifié pour les personnels JS.

Concernant la mise en œuvre du programme politique d'Emmanuel Macron, la réforme du droit du travail avance à marche forcée avec la volonté de s'exonérer du débat démocratique ; la réforme des rythmes dans le premier degré s'ouvre à des dérogations plus larges ; la réforme du collège fait l'objet d'un arrêté modificatif pour l'assouplir tout en conservant l'esprit... A la veille des vacances scolaires, aucune annonce concernant le service public du sport n'est intervenue, toutes les énergies sont concentrées sur l'objectif « Paris 2024 » pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le SNEP-FSU s'inscrit dans cette dynamique pour porter ses revendications pour le sport et ses personnels (cf. articles dans ce bulletin). Il a été reçu le 7 juillet par la nouvelle ministre des sports pour faire le point sur l'état du sport en France et sur la situation des personnels. Gageons que cette première rencontre donnera lieu à l'ouverture de chantiers de travail pour développer une véritable politique sportive ambitieuse et pour améliorer sensiblement les conditions de travail de nos collègues.

Le SNEP-FSU a d'ailleurs soumis au débat public ses « 10 propositions pour le sport » (cf. dossier central de ce bulletin) et invite chaque professeur de sport/CTPS à s'en emparer pour porter les questions du sport auprès de nos élus politiques, mais aussi de nos partenaires (mouvement sportif, collectivités, etc.) et dans la société en général.

Cela demandera de l'énergie ; alors souhaitons-nous des vacances revigorantes !



Benoit HUBERT
Secrétaire général



Gwénaëlle NATTER
Secrétaire nationale sport

ECHOS DES LUTTES

Avancements des profs de sport

Le SNEP-FSU, avec les autres élus en CAP des profs de sport (EPA-FSU et SNAPS-UNSA) a obtenu, pour la 2^e année consécutive, des promotions supplémentaires : +13% d'avancements au grand choix et/ou au choix (44 profs de sport concernés). Pour plus d'infos : lire l'article corpo-CAP (p19)

Concours Sauvadet 2

Le SNEP-FSU, mobilisé avec 17 autres syndicats signataires, s'est opposé à la DRH des ministères sociaux et a obtenu le doublement du nombre de postes de profs de sport proposés au prochain concours Sauvadet 2, passant de 22 à 41. Pour plus d'infos : lire l'article Sauvadet 2 (p 17)

Paris 2024

La FSU se mobilise pour faire avancer ses revendications dans le cadre de la candidature de Paris, pour l'attribution de Jeux Olympiques et paralympiques 2024. Pour plus d'infos : lire les articles JOP 2024 (p 15)

Réforme territoriale

Lors de son audition par la Cour des Comptes le 21/06/17, la FSU a dénoncé les effets de la réforme territoriale sur les missions et les personnels Jeunesse et Sports, soulignant l'inadéquation de la nouvelle organisation avec le fonctionnement de l'Etat, au regard des missions qui lui sont imparties. Pour plus d'infos : lire l'article (p 10)

Ministère des sports

Le SNEP-FSU a obtenu une audience avec la nouvelle ministre des sports, Laura Flessel, le 07/07/17, l'occasion d'échanger sur l'avenir du ministère des sports et de ses personnels, ô combien malmenés depuis plusieurs années au sein des ministères sociaux. ■

Agenda du SNEP-FSU

03 et 04/11/2016	conseil délibératif national du SNEP
08/11/2016	CTM J&S
18/11/2016	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
22/11/2016	soirée débat avec parlementaires Juanico et Deguilhem
25/11/2016	CAP des CTPS
25/11/2016	CAP des professeurs de sport
01 et 02/12/2016	SNEP groupe sport national
07 et 16/12/2017	CTM J&S
14/12/2016	réunion de travail MJS vote électronique pour élections professionnelles 2018
12 et 13/01/2017	conseil délibératif national du SNEP
13/01/2017	réunion de travail MJS fusion et déménagement des administrations centrales
17/01/2017	réunion de travail MJS espace collaboratif
17/01/2017	séminaire intercorps d'accueil des stagiaires JS à Poitiers
19/01/2017	réunion de travail MJS baromètre social
24/01/2017	vœux des ministres Kanner et Braillard
01/02/2017	réunion de travail MJS sport de haut niveau et haute performance
01/02/2017	réunion de travail MJS temps de travail en Administration Centrale
02 et 03/02/2017	SNEP groupe sport national
14/02/2017	CTM J&S
02/03/2017	réunion intersyndicale SNEP SNAPS sur les pôles ressources nationaux
07/03/2017	réunion de travail MJS PPCR
du 13 au 17/03/2017	congrès national SNEP
16 et 22/03/2017	CTM J&S
24/03/2017	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
28/03/2017	CAP des professeurs de sport (commission disciplinaire)
30/03/2017	CAP des professeurs de sport
06/04/2017	réunion de travail MJS fusion et déménagement des administrations centrales
07/04/2017	réunion de travail MJS décentralisation des CREPS
11/04/2017	réunion de travail MJS vote électronique pour élections professionnelles 2018
13 et 26/04/2017	CTM J&S
26/04/2017	signature charte sociale JOP 2024
28/04/2017	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
04/05/2017	CAP des professeurs de sport
31/05 et 01/06/2017	SNEP groupe sport national
13/06/2017	CAP des CTPS
18 et 19/05/2017	conseil délibératif national du SNEP
22/06/2017	réunion de travail MJS Sauvadet 2 (contractuels)
23/06/2017	réunion de travail MJS prépa CAP des professeurs de sport
29/06/2017	CAP des professeurs de sport
du 03 au 05/07/2017	séminaire de la direction nationale du SNEP
06/07/2017	CAP des CTPS
07/07/2017	audience SNEP avec la ministre des sports
11/07/2017	CTM J&S

La revalorisation des carrières prévue avec PPCR n'est pas suffisante pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires (- 25% en 20 ans). Mais, plutôt que de tout refuser en bloc comme l'ont fait certains syndicats, la FSU a pris acte des points positifs PPCR, tout en continuant la lutte pour la revalorisation des enseignants de l'Education Nationale et des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports.

Sur la base des avancées négociées à l'Education Nationale, essentiellement par la FSU qui est le 1er syndicat chez les enseignants, les organisations syndicales Jeunesse et Sports ont obtenu le calque des grilles et carrières des enseignants pour les PTP à Jeunesse et Sports ; les textes ont été votés en CTM JS le 08/11/16.

Alors que nous pensions avoir fait le plus dur, nous avons alors découvert que le ministère de

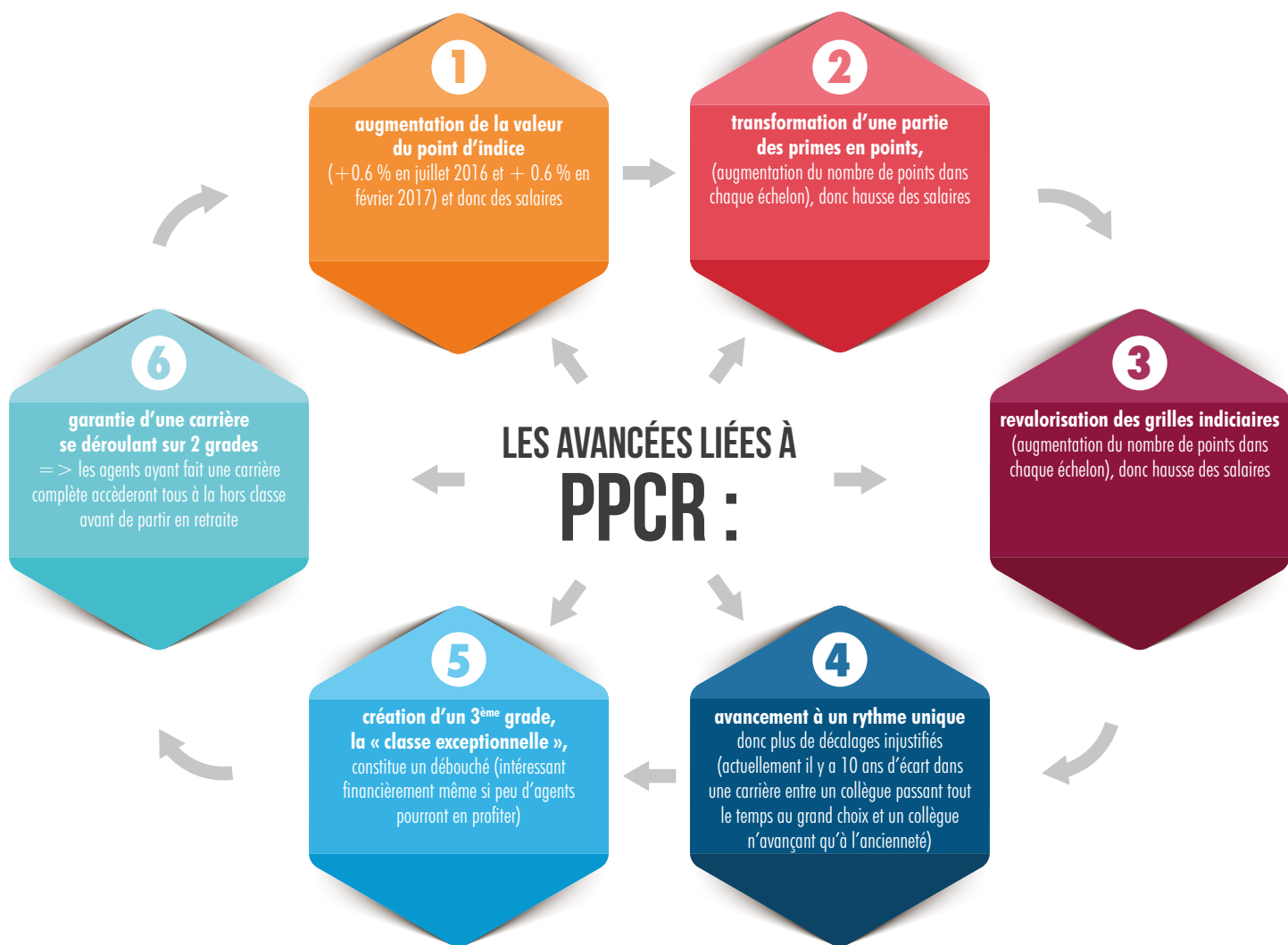
la Fonction Publique (et peut-être aussi celui des Finances) bloquait, prétextant que les profs de sport ne seraient pas des enseignants... Sachant que la DRH des ministères sociaux partage ce point de vue, on imagine assez bien l'énergie et la force de conviction qu'elle a dû mettre en œuvre pour les persuader du bien-fondé de notre demande ! Heureusement, la pression syndicale était omniprésente.

Après plusieurs mois d'attente, les textes ont été refusés par le guichet unique de la Fonction Publique, au motif qu'ils n'étaient pas strictement identiques à ceux de l'Education Nationale !!! On croit rêver. Nous avons en effet réussi à négocier à Jeunesse et Sports un véritable avancement unique (les RDV de carrière étaient passés sous silence) et des dispositions transitoires, pour que les CTPS ne soient pas pénalisés par l'allongement de leur durée

de carrière (pour qu'elle soit identique à celle des profs agrégés).

Résultat, les nouveaux projets de décrets sont repassés devant le CTM JS; ils ont été adoptés à l'unanimité le 16/03/17, avec en contrepartie un protocole d'accompagnement pour les CTPS. Ensuite, il a fallu attendre le 30 mai pour que le Conseil d'Etat approuve nos textes.

A ce jour (au moment où nous écrivons cet article), nos textes ne sont pas encore parus, alors que ceux des enseignants de l'Education Nationale ont bien été publiés en mai, avant la mise en place du nouveau gouvernement. La DRH annonce une probable parution des décrets courant juillet. On croise les doigts ! Car il ne faudrait pas que les personnels Jeunesse et Sports soient les prochaines victimes des annonces récentes sur les déficits publics et sur le coût des fonctionnaires. ■



A cette augmentation de la rémunération principale (salaire brut), s'ajoute une revalorisation des indemnités des PTP JS intervenue fin décembre 2016. Nous n'avons pas obtenu une augmentation des indemnités de sujétion pour tous de +18 %, comme le permettent les nouveaux plafonds indemnitaires (montants maxi annuels), passés de 4 960 € à 5 870 € pour les profs de sport et de 6 100 € à 7 215 € pour les CTPS. Mais les agents pourront toutefois être revalorisés, en fonction de leur mérite apprécié par leur hiérarchie locale et des crédits alloués à ce titre, pour l'ensemble des personnels JCS !

INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL : entre élections et technocratie

Les élus SNEP-FSU ont eu un hiver chargé pour faire respecter les métiers et missions Jeunesse et Sports. Après les réunions de travail organisées à l'automne dernier, différents sujets sont passés devant le Comité Technique Ministériel JS : harmonisation du temps de travail en DR-D-JSCS, politique indemnitaire, Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR), etc. Sur tous ces sujets, la DRH des ministères sociaux refuse de faire connaissance avec nos métiers et considère que les personnels JS restent une anomalie.

Aveugle ou encombrée par nos spécificités et notre histoire JS, elle s'obstine à vouloir uniformiser. Après une nouvelle **attaque sur l'article 10** des personnels techniques et pédagogiques (autonomie et forfait temps qui permettent d'accomplir les missions SJEPVA au plus près de la réalité sportive), enrayée par les syndicats qui ont finalement obtenu gain de cause sur ce point, les textes sur le temps de travail en DR-D-JSCS s'avèrent en

revanche défavorables pour nos collègues administratifs issus de l'Education Nationale, condamnées à entrer dans le moule des ministères sociaux d'ici le 31/08/2018.

A la veille de l'élection présidentielle, notre ministre VJS, fut en revanche beaucoup plus réceptif aux arguments syndicaux sur le chantier PPCR et les plafonds indemnitaires des PTP JS.

Concernant **PPCR**, les textes ont d'abord fait l'objet d'un vote unanimement « pour » du CTM JS du 08/11/16, avant d'être refusés par la Fonction Publique, et c'est une nouvelle version moins favorable aux agents qui a été présentée au CTM en mars 2017. La signature d'un protocole pour les CTPS, principales victimes des modifications imposées, a permis aux syndicats de valider les nouveaux textes qui constituent toutefois une amélioration des carrières pour tous les PTP JS. Mais pour qu'ils s'appliquent, il faut encore attendre la publication des décrets...

Quant aux **indemnités de sujétions**, le relèvement des plafonds d'environ 1 000 € par an pour les PTP, intervenu fin décembre 2016, fut malheureusement suivi d'une triple déception : pas de rattrapage 2016, une augmentation de 88 € par an pour tous à partir de 2017 et un complément indemnitaire, basé uniquement sur le « mérite », qui sera très fortement modulé (disparition du cadrage 80 à 120 %).

D'autres sujets ont été présentés au CTM JS cet hiver.

Le budget JS 2017 reste microscopique (sport = 0,14% du Budget de l'Etat) avec le financement des services civiques qui représente 1/3 des crédits !

Concernant la formation continue, **l'Offre Nationale Métiers** (ex PNF) reste trop souvent déconnectée des besoins des agents sur le terrain ; les syndicats demandent que tous les agents soient directement interrogés.

Un bilan chiffré du nombre **d'apprentis et de jeunes en service civique accueillis dans les DD, DR et CREPS** a été présenté ; les syndicats ont dénoncé leurs conditions d'accueil rendues difficiles par les situations de sous-effectif, malgré le désir de transmettre des professeurs de sport et autres agents JS.

Quant au **télétravail**, les élus FSU ont pointé l'intérêt pour les secrétaires mais rappelé que les PTP JS ne sont pas concernés par le dispositif, puisque l'article 10 permet déjà de travailler à domicile.

L'activité législative a été ralentie pendant la période des élections, mais le SNEP-FSU maintient la pression pour que les accords PPCR soient appliqués, sachant que les nouvelles carrières doivent être mises en place au 01/09/17...

Pour les autres sujets à venir, on craint une grande inertie dans le dialogue social, puisque la compétence de l'actuel CTM JS est interrogée au regard du nouveau périmètre ministériel (sport ≠ JS). Quoi qu'il en soit, le SNEP-FSU continuera de défendre les intérêts de la profession ; les élections professionnelles de 2018 seront l'occasion de recueillir l'avis des collègues et de soutenir l'action du SNEP-FSU ; une nécessité démocratique. ■

Pierre-Yves DORÉ



© Philippe Willereau

Indemnités : une véritable provocation !

Après nous avoir promis pendant des mois, une revalorisation des indemnités des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports, le relèvement des plafonds indemnitaires est intervenu le 30/12/16 (augmentation supérieure à 1 000 €). Mais la promesse du Ministre Kanner n'a pas été mise en œuvre par la DRH des ministères sociaux et, pire encore, elle s'est transformée en une triple provocation.

- ❶ Pas de rattrapage sur 2016.
- ❷ Une revalorisation pour tous en 2017 d'environ 7 € par mois (versée en une fois 88 €) alors que le relèvement des plafonds indemnitaires permet une augmentation de plus de 80 € par mois.
- ❸ Une politique indemnitaire 2017 mise en œuvre par la DRH malgré 2 votes unanimement CONTRE (CTM JS du 13 et du 26 avril 2017). Celle-ci encourage fortement la modulation par les hiérarchies locales, en fonction du mérite supposé des agents. En l'absence de tout cadrage national (disparition de la fourchette 80% - 120%) et d'enveloppes par métiers ou fonctions, le directeur répartit - pendant l'été - les crédits qui lui sont alloués au titre des compléments indemnitaires (CI et CIA) entre tous les agents sous sa responsabilité ; les professeurs de sport et CTPS seront donc non seulement en concurrence entre eux, mais aussi avec les inspecteurs JS et AS, les attachés, les administratifs B et C, ... Cette individualisation est, pour la FSU, contraire aux principes du service public et nuit fortement au travail en équipe, pourtant nécessaire dans nos métiers.

Quant aux agents en CREPS, malgré l'insistance des élus des personnels JS dans les différentes instances, ils continuent à



être exclus du cadre général appliqué à leurs collègues en services et fédérations, au motif qu'ils ne relèvent pas du même BOP, un scandale !

On l'a bien compris, ce relèvement des plafonds n'a finalement pour but que de permettre d'accentuer la modulation (de 0 à 1 000 euros) de complément indemnitaire, au lieu de 200 à 300 euros de reliquat ces dernières années). Cette mesure est une véritable provocation vis-à-vis de l'ensemble de la profession, qui a pourtant voulu croire que la DRH prenait enfin un peu en considération nos métiers...

Gwénaëlle NATTER

REGROUPEMENT DES ADMINISTRATIONS CENTRALES

A l'horizon 2018, les administrations centrales des ministères sociaux doivent être regroupées voire fusionnées.

Pendant l'hiver, les représentants des personnels ont été invités à des réunions de travail, pilotées par BERCY (économies obligent !) via sa Direction de l'immobilier de l'Etat, pour présenter le projet de regroupement des administrations centrales des ministères des « affaires sociales et de la santé », du « travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social », des « familles, de l'enfance et des droits des femmes », de « la ville, la jeunesse et les sports » (appellations des ministères avant l'élection présidentielle 2017). Pour ce qui nous concerne, exit l'avenue de France !

Il faut rechercher un nouveau site ou bien un lieu existant adaptable pour une nouvelle configuration, situé à moins de 40 minutes de Paris. La FSU a signé le projet d'accord de méthode (qui n'engage à rien) pour être informé et pouvoir informer.

Au-delà des conséquences pour les agents directement concernés car travaillant en centrale (éloignement, densification des bureaux annoncée, etc), ce projet risque d'impacter toute la profession car il traduit une ligne politique. Après avoir confié la gestion des personnels à la DRH des ministères sociaux (dont on connaît les conséquences désastreuses pour les PTP JS !), on s'orienterait vers une mainmise du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SG MAS) sur la mise en œuvre des politiques publiques, en lieu et place des ministres !

L'exemple des DDI, où les agents JS sont noyés dans des services interministériels et doivent se battre pour que les missions JS soient entendues et prises en considération, nous fait craindre le pire. Quel poids aura un ministre des sports, représentant 0.14 % du budget de l'Etat et 3 000 agents, face à un ministre de la santé ou un ministre du travail ? Qu'en pense notre nouvelle Ministre ?

Michel ROTENBERG

LA FORMATION AU MINISTÈRE DES SPORTS : ce qui divise les agents...

La formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation, grâce à la filière JEPS notamment (BP, DE et DES) est une des missions prioritaires des CREPS.

Les profs de sports et CEPJ en CREPS soumettent donc leurs projets de formation au cadre réglementaire de l'habilitation, c'est-à-dire à leurs collègues profs de sport et CEPJ en poste en DR(D)JSCS ! Les **formateurs** de CREPS et les **CAS « habilitateurs »** en DR ont la même formation, dépendent du même budget et sont tous réputés être ingénieurs de formation de qualité égale. Cette situation n'est pas sans générer des incompréhensions voire des tensions...

Les **conseillers techniques et sportifs** placés auprès des fédérations et dont les postes sont rattachés administrativement aux DR(D)JSCS œuvrent également sur le champ de la formation fédérale et professionnelle (même si cette dernière n'est pas en principe leur mission priori-

taire). CREPS et fédérations (ou leurs organismes de formation -qu'ils ont créés-) se retrouvent donc en situation de concurrence, notamment sur la filière JEPS. Ajoutons que de nombreuses fédérations déploient une stratégie complémentaire à travers des certificats de qualifications professionnelles (CQP) et des titres à finalité professionnelle, qui déstabilisent sérieusement les professionnels diplômés par l'Etat.

Le tableau ne serait pas complet si on ne mentionnait pas que les **DTN** émettent un avis sur toutes les formations DEJEPS et BPJEPS, dont celles portées par les CREPS !

On le voit, la schizophrénie nous guette collectivement... « cette division professionnelle des tâches au sein d'un même ministère met à mal l'esprit de corps et les solidarités naturelles à l'œuvre habituellement dans un même métier, un même bloc de missions de service public. »

Pour que la séparation ne soit pas consommée, le SNEP-FSU fait les propositions suivantes :

- alléger la charge de travail des PTP habilitateurs en DR, en les dispensant d'évaluer l'ingénierie de formation de leurs collègues de CREPS (qu'ils ont parfois été ou qu'ils deviendront peut-être),
- réévaluer les conventions d'objectifs des fédérations de manière à assumer pleinement leur délégations de service public pour le sport pour tous et le haut niveau, sans être tenté d'équilibrer des budgets ou des fonctionnements, par des activités de formation professionnelle concurrentes,
- recentrer les missions des CTS sur leurs missions prioritaires,
- conforter la mission formation des CREPS par un cadre de priorité clair sur la filière JEPS, et affirmer leur rôle et leur responsabilité d'ingénierie de formation dans le cadre des harmonisations nationales. ■

Jean KANAPA



LES PRIORITÉS d'une DDCS-PP en 2017

Quand une DDCSPP réunit tous ses services (vétérinaires, fraudes, insertion, logement, Jeunesse & Sports, etc.) pour exposer aux personnels (secrétaires, assistantes sociales, professeurs de sport, inspecteurs, etc.) les missions et priorités 2017 suite aux DNO (directives nationales d'orientations), on se rend compte que le maître-mot est crise. La DDCSPP ne semble devoir exister que pour gérer des crises, qu'elles soient sanitaires, sociales, agricoles, animales, vétérinaires ou environnementales. **Jeunesse et Sports** peut apparaître parmi les priorités 2017, mais uniquement via le service civique ou éventuellement les accueils collectifs de mineurs. **Le sport** peut apparaître pour servir aux migrants en Centres d'accueil et d'orientation. Mais le discours général décrit plutôt des contrôles en abattoirs ou chez des agriculteurs. Dans une DDI vouée aux contrôles, les personnels Jeunesse et Sports sont noyés et leurs missions dévoyées quand l'histoire nous a impliqués dans le développement de la vie associative, du sport et de la culture.

Une toute autre approche est à reconstruire. Jeunesse et Sports doit rester un outil actif pour créer des relations constructives entre les Français, autour du sport et des activités socio-culturelles. En travaillant ainsi, on répond à la commande du vivre ensemble et par la même occasion, du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) créé après les attentats. Nous avons à montrer le rôle hautement humain du Service Public, avec des fonctionnaires d'État au service de la population et de l'intérêt général. Dans notre domaine, Jeunesse et Sports est un développeur de relations, conseiller et formant les acteurs aux valeurs éducatives de nos activités ; nos métiers comme nos statuts le stipulent.

Si notre structure administrative se polarise sur les crises au lieu des activités humaines qui nous relient, le repli sur soi et les murs sociaux vont se multiplier. En DDI, la vision des directions est très éloignée d'une approche technique et pédagogique. Que

l'État assure la sécurité des citoyens est fondamental, mais pas sans projet de société.

Exemple : en alpinisme quand on gravit le Mont Blanc, la « course » ne se réduit pas à la crevasse. La corde qui nous relie est là pour retenir une chute, mais aussi parce que nous sommes un groupe dans un projet d'ascension. Pendant l'ascension, des techniques et des émotions sont partagées ; arrivés à 4 811m, il y a un spectacle ! Efforts, émotions, techniques, sécurité, règles, itinéraires, font tous partie de l'ascension comme les missions SJEVA font partie d'un projet de société.

Le SNEP-FSU continue à se battre pour que tous les professeurs de sport, quelle que soit leur affectation (DDI, DR, fédération, établissement), puissent mettre au service des usagers leurs compétences techniques et pédagogiques. ■

Pierre-Yves DORÉ

CREPS : la maladie du « cœur de métier » se propage...

Le métier de formateur en établissement semblait jusqu'alors proposer une richesse d'interventions en face à face pédagogique, qui répondait en grande partie aux vocations des professeurs de sport soucieux de partager leur expérience de terrain. Cependant, la réalité est désormais tout autre : la mise en concurrence avec les organismes de formation privés, les réductions d'effectifs, la course éperdue vers la rentabilité, provoquent la propagation insidieuse d'une maladie du cœur... de métier.

Du formateur au coordonnateur :

Tous les formateurs vous le diront, rien de tel que le face à face pédagogique : former et voir se transformer un jeune est une profonde satisfaction. Cette mission de service public nous a attirés pour transmettre. Il faut pourtant regarder la réalité en face : la concurrence entre établissements qui cherchent à accueillir toujours plus de sportifs, de stagiaires, de clients, a une limite humaine. Les postes « rendus » ont décimé les équipes pédagogiques. Les dispositifs de formation sont de plus en plus complexes à concevoir, à conduire et à évaluer. Les mis-

sions des PTP ont glissé vers de l'ingénierie de la formation, couplée à des coordinations chronophages. Vouloir maintenir le face à face pédagogique est une gageure, mais ceux qui l'abandonnent perdent rapidement les compétences « cœur de métier ». On peut lutter contre l'hémorragie en essayant de constituer et animer une équipe d'intervenants voire de coordonnateurs : c'est le métier de « super coordonnateur ». D'aucuns se découvrent une motivation pour transmettre à un niveau n+1 et accompagnent des intervenants qui sortent parfois des rangs des stagiaires formés. Le rôle de « PTP ressource » prend son sens dans la dénomination récente de CREPS (centre de ressources). Ainsi, les fédérations peuvent trouver une aide à l'ingénierie pour concevoir des dispositifs adaptés aux contraintes actuelles. Toutefois, l'équilibre est instable face à un secteur privé qui cherche à se positionner pour récupérer les crédits de la formation professionnelle.

Du jeune captif et motivé au jeune perdu et résigné :

Les jeunes attirés vers les CREPS pour ac-

quérir des compétences et un diplôme sont de plus en plus englués dans une crise de vocation : l'implication associative est limitée et la motivation première est extrinsèque (financière et/ou familiale). Les dispositifs de financement attirent de plus en plus de jeunes en échec scolaire qui pensent trouver dans l'apprentissage, une possibilité de s'affranchir des contraintes. Les structures d'accueil et les jeunes peuvent rapidement déchanter. Pour limiter l'échec, tous les acteurs de la formation doivent redoubler d'efforts en proposant un accompagnement de proximité coûteux en temps et en énergie.

L'évolution du métier de formateur en CREPS est paradoxale : elle requiert toujours plus de coordination, d'individualisation, de suivi, donc de temps... dans un contexte complexe, de concurrence accrue et de contraintes temporelles...

Le SNEP-FSU demande une clarification des compétences entre les différents organismes de formation et revendique un rôle spécifique pour le service public de formation (CREPS). ■

Jérôme BONNIFAIT

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT : enquête de la Cour des comptes

La Cour des comptes conduit une enquête sur l'organisation territoriale de l'Etat sur la période 2011/2016, avec pour objectifs de réaliser un état des lieux de la situation et d'examiner l'adéquation de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat déconcentré au regard des missions qui lui sont imparties. **La Cour des comptes souhaite entendre les syndicats de la Fonction Publique sur 4 points** : les missions de l'Etat, l'administration numérique, l'organisation de l'Etat, la gestion des ressources humaines. La FSU a été auditionnée le 21 juin 2017.

S'appuyant sur la contribution du SNEP-FSU pour illustrer la situation de Jeunesse et Sports au regard de la réforme territoriale, la FSU a mis en avant :

- Une baisse de la qualité du service public rendu aux usagers : manque de lisibilité des missions JS dans des services interministériels / éloignement des usagers des DR(D) JSCS dans les régions fusionnées / problème de compétence des agents contraints d'accepter une mobilité fonctionnelle pour éviter la mutation géographique (spécialisation des sites dans les DR fusionnées) / ...

- Une dégradation des conditions de travail des agents et une perte de sens par rapport au métier : beaucoup de déplacements / dysfonctionnements du réseau JS / hiérarchie locale qui ne comprend pas les missions JS / de moins en moins de face à face pédagogique / beaucoup de mails à traiter et droit à la déconnexion peu respecté / ...
- Une forte hausse des dépenses de fonctionnement, avec notamment les frais de déplacement qui explosent dans les régions fusionnées.

Au final, nous considérons que la réforme territoriale conduit, au moins en ce qui concerne Jeunesse et Sports, aux effets contraires à ceux qui étaient attendus et annoncés (meilleure efficacité du service public et réduction des dépenses).

Pour sortir de cette impasse, le SNEP-FSU considère qu'il faut notamment sortir Jeunesse et Sports des Ministères Sociaux et retrouver une DRH spécifique pour les personnels techniques et pédagogiques JS. ■

Gwénaëlle NATTER

LES 8 PROPOSITIONS DE L'ARF : « A fond la régionalisation »

En cette année d'élections nationales, l'Association des Régions de France (ARF) a fait connaître ses revendications. Partant du constat que la régionalisation est « inachevée et inaboutie » et du principe que le rôle principal de l'Etat est régalien tandis que celui des Régions est l'aménagement territorial au sens large, l'ARF fait 4 propositions pour ancrer et renforcer la régionalisation et 4 propositions pour améliorer l'efficacité de l'action publique et faire baisser la dépense publique. L'objectif, pour les Régions, est d'obtenir plus d'autonomie et de moyens financiers pour mettre en œuvre leurs compétences. **Parmi les pistes avancées, on relève notamment la volonté de :**

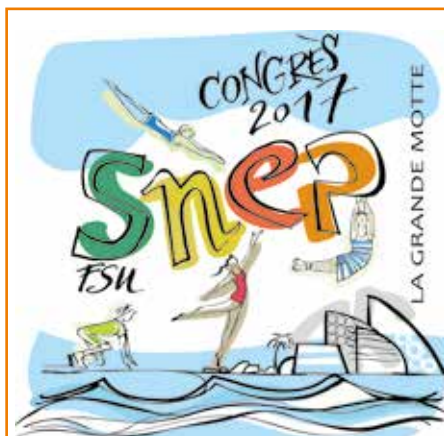
- faciliter l'expérimentation et adapter les politiques régionales à la diversité des territoires,
- partager les impôts nationaux entre l'Etat et les Régions (EX : la TVA remplacerait les dotations de l'Etat aux Régions),
- régionaliser les missions opérationnelles de l'Etat relevant du bloc de compétences des Régions (coordination des toutes les structures

impliquées dans l'emploi-formation, récupération de tous les fonds Européens, orientation scolaire, pilotage des formations professionnelles, participation à la gouvernance des Universités, expérimentation de gestion des crédits Jeunesse et Sports des Directions Régionales !

- assouplir le statut de la fonction publique, notamment dans la territoriale (jour de carence pour « arrêt «maladie » réintroduit, recrutement de contractuels facilité, création de « contrats de mission » CDD de moins de 4 ans), développer la performance et la prise en compte du mérite individuel, encourager la mobilité dans le secteur public mais également avec le secteur privé...

Pour le SNEP-FSU, le renforcement du pouvoir et de l'autonomie des Régions ne peut qu'accroître les inégalités ; seul un Etat fort peut garantir à tous les citoyens les mêmes droits et accès aux services publics sur tout le territoire français. ■

Bernard PHILIPPE, membre du MOS
(Mouvement Olympique et Sportif)



CONGRÈS DE MARS 2017 : LE SNEP-FSU EN PRO DE LA DÉMOCRATIE !

Cet événement fort de la vie syndicale, qui a lieu tous les 3 ans, a débuté fin 2016 avec les assemblées générales dans les départements puis les congrès académiques auxquels les 10 000 syndiqués du SNEP-FSU (profs d'EPS et profs de Sport) étaient invités, pour débattre autour de 4 thèmes :

- les alternatives solidaires, sociales et environnementales
- le projet éducatif du SNEP-FSU (collèges, lycées, sport en club et dans la société)
- les services publics, les personnels (formations, carrières, rémunérations)
- l'outil syndical (adhésions, formation des militants, organisation, fédération FSU)

Ces AG locales ont élu 220 profs de Sport et profs d'EPS pour participer au congrès national où ils ont, pendant 1 semaine, échangé puis voté les textes qui orientent nos actions syndicales.

En commission sport, après avoir présenté la situation catastrophique de Jeunesse et Sports, nous avons mis au débat nos « 10 propositions pour le sport » actualisées l'automne dernier par le groupe « sport » du SNEP-FSU. Nous avons été compris par nos nombreux collègues EPS sur nos principales revendications (sortie des ministères sociaux, rattachement à un grand pôle éducatif, gestion des personnels par une DRH spécifique) pour nous permettre d'accomplir les missions techniques et pédagogiques nécessaires au développement du sport.

Notre vision du sport dans la société est donc portée par les différents secteurs du SNEP-FSU et ses différents ministères de rattachement (sport, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, etc). Sachant que la FSU est le 1er syndicat à l'Education Nationale et le 2e dans la Fonction Publique, nos revendications ont d'autant plus de poids face aux décideurs politiques (à tous les niveaux). ■

Gwénaëlle NATTER,
Michel ROTENBERG, Pierre-Yves DORÉ

POLITIQUE DU SPORT : de la roue libre au changement de braquet

A l'heure de la candidature de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, dans un nouveau paysage politique (élections présidentielle et législatives), le SNEP-FSU ne pouvait pas rester silencieux sur les questions du sport dans la société.

Avec un ministère Ville Jeunesse et Sports dont la seule politique a été, comme ses prédécesseurs, le désengagement (budget des sports ne représentant que 0,14% du budget de l'Etat, baisse importante des effectifs, fermeture d'établissements, fusion des services JS avec d'autres ministères, etc.), le service public du sport est fragilisé. Le « sport pour tous » est segmenté en autant de dispositifs adaptés à la réparation sociale (santé, bien-être, cohésion sociale), tandis que le « sport de haut niveau » n'est envisagé que par le prisme du nombre de médailles d'or. Ces choix entrent en conflit avec une vision démocratique qui fait de l'accès au sport et de sa pratique par toutes et tous une exigence de formation et de culture. Pour le SNEP-FSU, des orientations nouvelles sont à définir et à mettre en œuvre. Elles ne doivent opposer aucune forme de pratique (professionnelle, haut niveau, amateur, loisir, scolaire, ...), ni aucun cadre de pratique (en club ou hors club, à l'école, à l'entreprise, ...).

Le congrès national du SNEP, réuni du 13 au 17 mars 2017 à la Grande Motte, a ainsi adopté « 10 propositions pour le sport »*, lucides et équilibrées, traitant notamment de la structuration du service public, du financement du sport (investissement et fonctionnement), de la formation des sportifs et de leur encadrants, trouvant leur traduction dans une loi d'orientation et de programmation pour le sport.

Pour le SNEP-FSU, ces orientations s'inscrivent dans la tradition républicaine et la perspective de conquêtes sociales justes



© nenetus

et durables. Il appartient à chacun d'entre nous de faire connaître et promouvoir auprès du plus grand nombre, nos « 10 propositions pour le sport », en les diffusant notamment auprès de nos décideurs politiques, à tous les niveaux, mais aussi auprès des élus du mouvement sportif et de toute la société en général. ■

* pour retrouver le document intégral (4 pages) avec nos 10 propositions pour le sport, contextualisées et développées : <http://www.snepfusu.net/mjs/index.php>

Le SNEP-FSU considère qu'il est important de faire connaître ses 10 propositions pour le sport au plus grand nombre ; il les a ainsi adressées :

- aux candidats à l'élection présidentielle
- aux candidats aux législatives
- au ministère des sports et à la DRH des ministères sociaux
- au mouvement olympique (CNOSF, CROS, CTOS, CDOS)
- aux fédérations sportives nationales
- aux collectivités régionales et départementales
- aux médias

N'hésitez pas à les diffuser autour de vous ! ■

CHIFFRES CLÉS

Budget sport :

0.14 % du budget de l'Etat

Effectifs :

baisse de 38 % du nombre d'agents
Jeunesse et Sports en 10 ans

Structures :

- fermeture d'un tiers des CREPS en 2008 (8 sur 24) puis transfert aux Régions en 2016
- disparition des Directions Départementales Jeunesse et Sports (DDJS) au profit de services interministériels relevant du premier ministre en 2010
- fusion des Directions Régionales Jeunesse et Sports avec la Cohésion Sociale en 2010 ■

NOS 10 PROPOSITIONS POUR LE SPORT

01 Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice dans un pôle éducatif

L'Etat a la responsabilité d'organiser le développement non ségrégatif de toutes les formes et de tous les cadres de pratique. Il doit travailler en étroite relation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Le service public du sport doit s'appuyer sur un ministère de plein exercice, dans un pôle éducatif interministériel avec l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela nécessite de sortir des ministères sociaux et revenir à une gestion des personnels (DRH) propre à Jeunesse et Sports. Cela implique aussi de maintenir et mettre en réseau les structures (administration centrale / services régionaux et départementaux / établissements) et les personnels qui y travaillent. Pour répondre aux besoins, l'Etat doit augmenter le nombre de professeurs de sport et CTPS, dans toutes les fonctions qu'ils sont susceptibles d'exercer (formateurs, conseillers d'animation sportive, conseillers techniques et sportifs).

02 Un financement pérenne équivalent à 1 % du budget de l'Etat

Le budget des Sports, qui correspond actuellement à 0.14 % du budget de l'Etat, doit être immédiatement doublé, pour atteindre progressivement 1% à l'issue du quinquennat.

D'autres formes de financement avec celles existantes sont à étudier et à mutualiser avec un CNDS réformé, ou supprimé et intégré au budget de l'Etat ; dans l'immédiat, il pourrait être abondé par des taxes sur le marché des transferts de joueurs (dont bénéficient entraîneurs et agents) et l'abandon (ou la réorientation) des exonérations fiscales sur les grands événements sportifs internationaux.

03 La construction d'une politique concertée avec l'ensemble des acteurs du sport

Une politique concertée entre les différents acteurs (Etat, collectivités, mouvement sportif, entreprises, pratiquants, ...) doit être mise en œuvre pour répondre à la multiplicité des pratiques (compétitive, de loisir, scolaire, dans le monde du travail, pratique libre, ...). Les compétences entre les différentes collectivités (Région, Département, Métropole, Commune) nécessitent d'être clarifiées.

Le Conseil National du Sport (CNS) doit être élargi dans sa représentativité pour devenir un véritable parlement du sport.

Ce schéma d'organisation, au titre de la compétence partagée, doit être décliné au plan régional.

04 La création d'un observatoire des inégalités territoriales du sport

Pour conserver une politique sportive cohérente sur tout le territoire, il convient de créer un observatoire indépendant de veille sur les inégalités d'accès aux pratiques sportives.

Cet observatoire devra présenter annuellement devant l'Assemblée Nationale des propositions pour corriger les inégalités constatées.



© Damien Lecateller

05 Un réseau national d'établissements à renforcer

Les établissements doivent être renforcés. Il faut au moins un CREPS par région (métropole et outre-mer), avec maintien de tous les sites actuels.

Les CREPS doivent avoir un rôle particulier qui les différencie des autres organismes de formation. Ils doivent notamment pouvoir servir de référence pour les habilitations et assurer des formations innovantes aux métiers du sport et de l'animation.

Les CREPS et les écoles nationales, en réseau avec l'INSEP, doivent garantir le double projet des sportifs de haut niveau et assurer leur suivi social en lien avec les DR.

Ils doivent rester un lieu privilégié d'accueil du mouvement sportif et des associations d'éducation populaire.

Les écoles nationales, les pôles ressources nationaux et tous les CREPS doivent avoir les moyens de développer des expertises spécifiques reconnues au plan international.

06 Des formations d'Etat menées par les établissements Jeunesse et Sports et les universités

La formation des cadres est essentielle pour le développement des pratiques, leur qualité et leur pérennité. La formation aux métiers du sport doit être améliorée ; les éducateurs sportifs doivent accéder, sans que le coût de la formation professionnelle ne soit un frein, à une qualification la plus élevée possible, qui permette de déboucher sur une activité professionnelle viable et non précaire.

Dans le champ Jeunesse et Sports, une clarification des compétences des différents types d'organismes de formation (CREPS, écoles nationales, instituts de formation des fédérations, autres structures privées) s'impose. Il est nécessaire de définir un rôle spécifique pour le service public de formation ; l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques du ministère Jeunesse et Sports doit pouvoir y contribuer.

Il doit y avoir une complémentarité avec les formations universitaires. Les équivalences réciproques entre les diplômes doivent être précisées et appliquées uniformément sur tout le territoire.



07 Un soutien accru à la vie associative (mouvement sportif et clubs)

La forme associative doit être soutenue au regard des objectifs démocratiques qu'elle se donne et préservée de toute dérive consumériste. Il faut avoir une politique volontariste favorisant l'accès des femmes à la pratique sportive et aux instances dirigeantes. Les dispositions relatives à l'engagement bénévole (gouvernance et formation) doivent devenir une réalité (via un droit opposable).

L'Etat doit décider d'un plan de soutien permanent à l'emploi sportif dans les clubs.

Par ailleurs, il faut préserver l'originalité française des cadres techniques d'Etat (CTS) exerçant leurs missions de service public auprès des fédérations agréées ; il convient de conserver des CTS positionnés au plan régional.

08 Un plan de création et de réhabilitation des installations et équipements sportifs

Pour avoir une formation de qualité dans le domaine des activités physiques et sportives, tant au niveau scolaire qu'associatif, permettre au plus grand nombre de pratiquer, lutter contre les ségrégations sociales et territoriales, il est nécessaire d'avoir un plan ambitieux de création et de réhabilitation d'équipements sportifs, incluant les sites de pratique des sports de nature, qui doivent être pensés pour un usage par les différents publics (scolaires, clubs, autres usagers).

Un maillage du territoire correspondant aux besoins de l'enseignement obligatoire de l'EPS et du sport scolaire en collèges et lycées constituerait la base d'un schéma directeur cohérent. Ce sont, entre autres, 1000 piscines couvertes qu'il faut construire. Une conception multifonctionnelle des équipements sportifs permettra d'optimiser la dépense publique (investissement et fonctionnement) et de répondre aux diverses fonctions du

sport : EPS, sport scolaire, entraînement, compétition, spectacle sportif, loisir, rééducation,...

Le recensement des équipements sportifs (base de données « RES » du MJS) doit être approfondi et servir d'appui à l'élaboration de ce plan.

09 Un sport de haut niveau lié au sport pour tous

Le sport de haut-niveau et professionnel, ses manifestations (spectacles, événements internationaux) et leur usage médiatique doivent être liés aux objectifs d'éducation, d'émancipation et de démocratie.

Les sportifs de haut niveau ou en voie d'y accéder ainsi que les partenaires d'entraînement doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière de respect de l'être humain (protection des mineurs, lutte contre les dérives transhumanistes, ...) et d'un accompagnement socioprofessionnel, pendant mais aussi après leur carrière.

Les solidarités entre le sport professionnel, le sport amateur et la pratique sportive scolaire obligatoire doivent être renforcées. Les associations sportives liées aux sociétés commerciales doivent être davantage protégées. La création de ligues professionnelles fermées ne doit pas voir le jour.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 doivent devenir des Jeux du progrès, par un développement des solidarités, la défense de l'écologie et le respect de l'environnement, la dé-marchandisation, la lutte contre toutes les dérives, ...

10 Une loi pour le sport

L'ensemble de ces propositions doit s'inscrire dans une nouvelle loi d'orientation et de programmation mise en chantier dès 2017.

La France doit porter, à l'échelon européen, le projet d'une compétence « sport » dans une perspective de progrès. ■

LE PROGRAMME POLITIQUE du Président de la République

D'une manière générale, le projet du président Macron se caractérise par un recul démocratique, avec notamment la volonté de gouverner par ordonnances, et ce malgré une majorité parlementaire acquise.

Concernant la fonction publique, il envisage des réductions d'effectifs (- 75 000 fonctionnaires territoriaux et - 45 000 fonctionnaires d'État), remet en cause le statut général des fonctionnaires et encourage le recrutement de personnels de droit privé.

Sur les protections sociales, il entend remplacer les cotisations chômage par une augmentation de la CSG et une baisse des allocations (car plus grand nombre de personnes indemnisées) ; il veut réformer les retraites avec les mêmes règles pour tous, conduisant à une baisse des niveaux de pension des fonctionnaires (car fin du calcul sur les 6 derniers mois et début d'activité plus tardif) qui auront le choix entre une baisse du montant de leur pension ou un recul de l'âge de départ en retraite.

Sur l'école et l'éducation : « à chacun son excellence ». Cela passe par un renfor-

cement de l'autonomie et de l'individualisation, une baisse du nombre d'élèves par classe dans les écoles en éducation prioritaire (mais par redéploiement de 6 à 10 000 postes de profs), des stages de remise à niveau en collège et le retour de l'accompagnement éducatif, un bac en 4 épreuves terminales et le reste en contrôle continu.

Concernant le sport, il veut revoir sa gouvernance et son financement, mettre les sportifs de haut niveau en formation ou en contrat avec des entreprises, augmenter le nombre de sportifs réguliers par le sport en entreprise et les maisons du sport-santé (à créer), améliorer la compétitivité des clubs professionnels par un rapprochement des règles fiscales en Europe, augmenter le nombre d'infrastructures de haut niveau et moderniser les équipements grâce à la candidature de Paris aux JOP 2024.

Le président Macron a annoncé 4 chantiers immédiats (pour cet été) : loi Travail, bac, alternance et apprentissage, prérequis nécessaires pour accéder à l'université. ■

LE SPORT SELON

EMMANUEL MACRON

Favoriser le rapport ECOLE - CLUB

Ca va nous rappeler des bons souvenirs et l'entretien éventuel des confusions

Accord National interprofessionnel en faveur du Sport en Entreprise

Celles et ceux qui sont privés d'emploi ou qui sont des précaires vont sûrement apprécier

Garderies de courte durée pour favoriser la pratique sportive

10 000 places de crèches créées en 2016, liberté aux établissements de fixer le tarif, dotation aux collectivités réduites. Seule 1 famille sur 2 souhaitant ce mode de garde pour son enfant a obtenu une place. Y a donc du boulot !!!

Soutien aux JOP 2024 et aux grands événements sportifs internationaux

D'accord en prenant en compte nos exigences (voir nos 10 propositions pour le Sport)

Permettre aux sportifs de haut niveau d'être en formation ou en contrat

Un peu court dit comme cela

Plan de valorisation du bénévolat

La déclinaison d'un mécénat de compétence annoncé mérite sûrement clarification

Simplifier la formation aux métiers du Sport

Faisons vivre pleinement le service public du Sport sur cette thématique qui est un enjeu majeur de démocratisation.

Plus d'autonomie aux fédérations sportives vis-à-vis de l'Etat

Elles en rêvent mais pour en faire quoi ?

Accès des personnes malades et handicapées au Sport

Oui sans réserve. La question de la mise aux normes des installations sportives et du détournement de la mission originelle du CNDS s'accroissent mal d'un famélique budget de 0,14%.

Créer des maisons du Sport santé

Pas d'instrumentalisation du Sport, merci !!! ■

Michel ROTENBERG



MINISTÈRE DES SPORTS : la « guêpe » fera-t-elle mouche ?

Laura Flessel, grande championne d'escrime, femme engagée notamment dans

la lutte contre les discriminations, est la nouvelle ministre des sports. Celle qui se voyait tout au plus « conseillère » se retrouve à la tête d'un ministère des sports de plein exercice, à l'heure où Paris est dans la dernière ligne droite pour l'obtention des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

En l'absence d'expérience politique, le SNEP-FSU considère que son parcours personnel doit la pousser à mettre « LE SPORT » au cœur de son action politique, contrairement à ses prédécesseurs qui, depuis plus de 10 ans, l'ont uniquement utilisé comme un outil au service de politiques de santé ou de réparation sociale.

Dans son premier discours, la nouvelle ministre a annoncé 2 priorités :

- porter jusqu'à la victoire la candidature Paris 2024 grâce à une politique diplomatique offensive,

- développer le sport pour tous grâce à la lutte contre toutes les formes de discrimination, le développement du sport féminin et de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Des objectifs louables. Mais, pour le SNEP-FSU, il ne faut pas limiter le sport pour tous à la pratique des publics cibles ; il faut aussi soutenir les clubs dans leur activité quotidienne au profit du plus grand nombre, ainsi que les autres formes ou cadres de pratique sportive.

Dans les faits, le SNEP-FSU relève d'ores et déjà 2 mauvais signaux :

- Les personnels Jeunesse et Sports restent gérés par la DRH des ministères sociaux.
- La culture Jeunesse et Sports est absente dans le cabinet de la ministre ; son équipe est en effet composée de personnes ayant un profil santé/social, entourées d'experts de toutes origines en communication/événementiel. Si le travail à mener pousse à un recrute-

ment diversifié au sein du cabinet, la présence d'un agent connaissant le « cœur de métier » Jeunesse et Sports (missions des personnels techniques et pédagogiques dans tous les secteurs) aurait été un marqueur fort, dès le départ, d'une orientation à impulser.

Le SNEP-FSU a, dès sa nomination, sollicité une audience et adressé ses « 10 propositions pour le sport » à la nouvelle ministre. Nous souhaitons en effet échanger avec elle autour de la vision et de l'ambition pour le sport dans notre pays, les politiques publiques nationales à mettre en œuvre, l'avenir du ministère chargé des sports, de son service public et de ses personnels, ô combien malmenés depuis plusieurs années au sein de la DRH des ministères sociaux. ■

Gwénaëlle NATTER

Secrétaire nationale, secteur sport

JOP 2024 : le SNEP-FSU mobilisé

En plus des débats organisés à l'interne du SNEP-FSU autour de la candidature Paris 2024, le SNEP-FSU agit concrètement. Depuis plusieurs mois, il joue son rôle pour faire avancer ses revendications. Il a ainsi rencontré, seul ou avec la FSU, différents acteurs de la candidature Paris 2024.

Lors de la fête de l'humain, le 10/09/16, le secrétaire général du SNEP-FSU, Benoît Hubert, a débattu avec Thierry Rey, conseiller spécial au comité de candidature Paris 2024, qui représentait Bernard Lapasset (co-président).

Le 12/10/16, le SNEP a rencontré, avec la délégation FSU, Sébastien Moreau, chargé des relations institutionnelles de la candidature Paris 2024. En amont, une délégation du SNEP-FSU avait rencontré le comité de candidature dans leurs locaux.

Dans la foulée (novembre 2016), le SNEP-FSU a envoyé une contribution

écrite au comité de candidature avec ses revendications, ainsi que son bulletin sport spécial JOP.

Le 14/04/17, le SNEP-FSU a pris position contre l'apartheid sexué dans le sport via un communiqué de presse.

Le 26/04/17, la FSU a signé, avec d'autres organisations syndicales, une charte sociale avec le comité de candidature Paris 2024, traduisant l'objectif d'exemplarité des jeux en phase d'organisation. En cas de désignation de Paris comme ville hôte, c'est Benoît HUBERT qui en assurera le suivi au titre de la FSU.

Le 15/05/17, à l'occasion de la visite de la commission d'évaluation du CIO, le SNEP-FSU a rencontré le CNOSEF en s'associant une nouvelle fois à la campagne solidarité contre l'apartheid sexué dans le sport, qui dénonce notamment le fait que certains pays empêchent l'accès des femmes dans les stades, ou leur pratique sportive.

Le 02/06/17, Marie de Taisne répondait, au titre de la direction de la communication Paris 2024, aux questions posées par le SNEP-FSU sur la problématique du coût des jeux et des investissements, la question du respect de

l'environnement et le paradoxe entre l'ambition affichée pour le sport et les politiques actuellement mises en place.

Pour plus d'infos : RDV sur le site internet du SNEP secteur sport page « Paris 2024 et ESI » : http://www.snepfusu.net/outils/sport_esi.php



JOP : UN APARTHEID AUTORISÉ !

Le SNEP-FSU considère que les valeurs véhiculées par la Charte Olympique devraient participer au développement humain et à l'émancipation. Force est de constater que ces valeurs ne sont pas partagées par tous et toutes. Quelques états - Arabie saoudite et Iran en particulier - pratiquent un apartheid sexué qui devrait les mettre, compte tenu de la charte, hors du jeu olympique.

Dans ces deux pays, ce n'est pas seulement lors de grandes compétitions que cet apartheid existe, mais aussi dans le quotidien sportif des filles et des femmes. Non contents de leur interdire les pratiques sportives, ils les empêchent également d'entrer sur les stades. Ces deux pays conditionnent la pratique des filles et des femmes au port d'une tenue conforme aux préceptes religieux, à la non-mixité des lieux et compétitions, limitent les sports à certaines disciplines quand ils n'interdisent pas complètement le sport et l'éducation physique pour les filles à l'école (Arabie Saoudite).

Le SNEP-FSU soutient la militante iranienne Darya Safai qui demande que les instances sportives internationales sanctionnent son pays.

Pour le SNEP-FSU, la candidature de Paris 2024 doit être l'occasion de rappeler à toutes les instances nos exigences et d'œuvrer pour que s'appliquent les chartes et conventions rappelant la fonction universaliste du sport auxquelles aucun

Etat ne pourrait déroger, pour quelques raisons que ce soient (politiques, religieuses ou culturelles) !

Le 15 mai 2017, le SNEP-FSU a participé au rassemblement organisé par la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) et la Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), devant le siège du Comité de Candidature de Paris 2024, à l'occasion de la visite de la Commission d'Évaluation du Comité International Olympique qui a reçu l'ensemble de la délégation.

Nous constatons que si le comité de candidature considère bien le sport comme un vecteur de déconstruction des stéréotypes et des préjugés quant aux pratiques des filles et des femmes, il est bien frileux pour faire adopter des décisions beaucoup plus radicales, telles que l'exclusion de ces deux pays du concert des grandes compétitions. Pourtant, en son temps, c'est bien sur la base d'un apartheid racial que de nombreux comités nationaux avaient œuvré pour l'exclusion de l'Afrique du Sud.

Les filles et les femmes, qui représentent la moitié de l'humanité, restent ainsi une donnée politique et sportive insignifiante dont on peut ignorer les combats !

nina.charlier@snepfusu.net

*Lire l'interview du bulletin national n° 943 - 05/05/2017

CHARTRE SOCIALE PARIS 2024

La FSU, représentée par sa secrétaire générale Bernadette Groison et Benoît Hubert (SNEP-FSU), s'est engagée le 26 avril 2017, en signant la « charte sociale pour Paris 2024 ». La FSU aura à cœur, lors du travail qui devra s'engager avec les autres organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) et le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques, de porter les questions sociales et les questions relatives aux conditions de travail, ainsi que de réfléchir à l'héritage que devront laisser ces Jeux tant en termes d'emploi, mais aussi d'installations/infrastructures/équipements sportifs, de logements, d'accessibilité, etc.

Quelque 70 000 bénévoles et des dizaines de milliers d'emplois seront concernés dans divers secteurs comme le BTP, les transports, les télécommunications, mais aussi de très nombreux professionnels de nos secteurs, qu'ils soient de la Territoriale ou de l'Etat.

La mobilisation sera importante en cas d'attribution des Jeux à Paris (décision annoncée le 13 septembre 2017 à Lima), les enjeux ne le seront pas moins, et il est primordial que la FSU soit partie prenante de ce comité consultatif qui sera créé, pour y porter ses exigences et revendications, tant sur l'événement lui-même que sur l'héritage qu'il laissera. Des enjeux pour la pratique physique et sportive pour tous, mais aussi des enjeux sociaux, économiques, écologiques,...

Benoît HUBERT



FINANCEMENT DES FORMATIONS « JEUNESSE ET SPORTS » : vers l'inégalité sociale

Les temps deviennent de plus en plus durs pour un jeune qui aurait l'envie d'accéder à une formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation et subséquemment, à une opportunité d'emploi.

Depuis leur entrée dans le droit commun de la formation professionnelle et dans le secteur marchand concurrentiel, les BP-JEPS relevant d'un secteur d'emploi porteur (Natation, Forme, Activités Physiques pour Tous, etc.) sont tarifés entre 7 000 et 10 000 €, pour un cursus de 600 heures de formation au minimum.

A ces tarifs-là, la question centrale pour un jeune n'est pas de savoir s'il aura le profil pour rentrer en formation, mais s'il dispose de ressources nécessaires pour la financer.

Citons quelques exemples concrets pour éclairer de façon « pragmatique » la problématique de la situation d'avant et de la situation d'aujourd'hui et de demain :

■ *Je suis sorti du système scolaire et je suis sans statut à la charge de mes parents. Je suis titulaire du BAFA qui me permet de travailler comme animateur en centre de loisirs. Je suis motivé pour passer le BP Activités Physiques pour Tous.*

Avant, le service public de formation pouvait m'aider en finançant intégralement ma formation par les fonds ministériels de la Formation Initiale (FI).

Aujourd'hui, je dois faire appel aux ressources de mes parents s'ils en ont les moyens (ce qu'on appelle en langage LOLFIQUE, la part des ménages au financement des formations individuelles, qui est passée en 15 ans de 0% à 100%).

■ *Je suis sorti du système scolaire sans qualification professionnelle et je suis issu d'une zone urbaine sensible. Je veux m'orienter sur un BP Activités Physiques pour Tous.*

Avant, le service public de formation pouvait m'aider en finançant intégralement ma formation par les fonds ministériels du Parcours Animation Sport (PAS) ou, partiellement, par le programme SESAME (2 000 € par

jeune) ou encore, par l'intermédiaire de l'Agence des Services et de Paiement (ASP) qui verse pour le compte de l'Etat les aides à l'emploi des contrats aidés (300 à 600 € par mois selon l'existence d'un exercice professionnel antérieur).

Aujourd'hui, je reste dans mon quartier et je vais attendre le(s) nouveau(x) dispositif(s) d'aide que pourrait proposer le nouveau gouvernement en faveur des jeunes des « quartiers ».

■ *Je suis sorti du système universitaire et je me suis inscrit au pôle emploi. Je recherche un financement pour une formation au BP métiers de la forme.*

Avant, je pouvais bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) délivrée par Pôle Emploi à hauteur de 4 500 euros.

Aujourd'hui, Pôle Emploi ne va plus disposer des fonds très importants dédiés à l'aide individuelle à la formation qui permettaient de sortir ces jeunes des listes du chômage. (Ah ! statistique du chômage, quand tu nous tiens).

■ *Je suis titulaire d'un BNSSA et je travaille en situation précaire comme surveillant de baignade. Je souhaite passer mon BP métiers de la natation et mon employeur principal soutient ma demande de financement auprès du FONGECIF.*

Avant, le Brevet d'Etat des Activités Aquatiques et de la Natation était prioritaire au FONGECIF* et le financement de la formation était accepté dès la première demande.

Aujourd'hui, je dois renouveler au moins 3 ans de suite ma demande auprès du FONGECIF pour espérer avoir un financement. Je continue mes emplois précaires en CDD renouvelables au plus bas niveau de salaire.

Plus de FI, ni de PAS, ni d'ASP pour le Ministère des Sports, des aides SESAME, AIF et FONGECIF au compte-goutte, ... Merci à la RGPP et à la MAP** qui sont passées par là, en programmant et planifiant le désengagement de l'Etat, des programmes d'aides individuelles à la formation professionnelle.



Le relais a été transmis :

- soit aux Régions qui ne donnent aucune priorité aux formations aux métiers du sport et de l'animation pour les demandeurs d'emplois,
- soit aux branches professionnelles, dans le cadre de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage qui se limitent au bon vouloir des employeurs, peu enclins dans le secteur sport à généraliser ces types de contrat.

Que reste-t-il à un jeune pour financer son projet de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation ?

- sinon la fameuse part des ménages,
- sinon une quête sans fin des petites aides sociales.

Vive la fin du service public de formation !
Vive la marchandisation et subséquemment... Vive l'inégalité des chances ! ■

Dany BARBOZA

* Fond de Gestion des Congés Individuels de Formation
** Révision Générale des Politiques Publiques et Modernisation de l'Action Publique.

VIVRE DE SA PASSION... dans la précarité !

Ou quand le démantèlement de notre service public de formation laisse place au diktat des employeurs et aux organismes de formation (OF) adeptes du « moins disant »...

L'heure des loups

L'ouverture au privé du marché de la formation à nos diplômés JS, considéré comme juteux, aboutit aujourd'hui à un constat édifiant.

La sacro-sainte satisfaction de l'employeur

Pour obtenir une main d'œuvre formée rapidement (à moindre coût), et aux compétences limitées (sous prétexte d'adaptation à la demande), cette privatisation a aujourd'hui pour résultat :

- une multiplication des qualifications low cost : nombres de CQP permettent aujourd'hui une formation rapide et rentable, fournissant des animateurs bon marché,
- une diminution des coûts d'encadrement (effet recherché), illustré par cette citation récente : « il convient d'inonder le marché de CQP pour faire baisser les prix du marché »,

- un remplissage de formations JEPS par des OF privés avec des tests d'entrée bridés, des formations et certifications dénudées de sens et raccourcies à outrance,
- un émiettement des qualifications (avec les CQP et les diplômes universitaires) induisant une perte totale de lisibilité,
- une offre paralysée /qui n'évolue pas, car justifiée par le principe d'apporter une réponse à la demande,
- un positionnement ambigu de certaines fédérations pour lesquelles la formation devient une machine à cash plus qu'un levier de développement et de progrès.

On n'veut pas de cette Société là !

Comment l'éducateur sportif peut-il transmettre sa passion et les valeurs éducatives du sport quand il est en situation de précarité ? Pourquoi en faire des intérimaires ?

- ▶ **Ne tombons pas dans une vision élitiste du DEJEPS ou rien ; il faut des voies d'entrée.** La finalité doit être de construire chaque filière dans le but d'amener chacun au plus haut niveau de qualification possible en permettant l'évolution de carrière. Car,

de l'expertise du moniteur sportif, dépend le développement de la discipline et des structures qui l'emploient. Notre système de formation professionnelle a permis à de nombreux titulaires de diplômes de gravir les échelons et d'évoluer positivement dans leur carrière. Ne perdons pas cette richesse.

- ▶ **Encourageons la créativité en veillant à maintenir de réelles exigences techniques et pédagogiques,** cohérentes avec les prérogatives de chaque qualification, tout en incitant l'encadrant à développer sa culture de l'activité et ses compétences en gestion et développement. Faisons le pari que l'offre peut aussi faire évoluer la demande !
- ▶ **Retrouvons notre cohésion et serrons-nous les coudes !** Formateurs, CAS, CTS, défendons notre service public de formation ! Ne succombons pas aux sirènes du libéralisme. Regroupons-nous autour de nos établissements pour redéfinir un projet vertueux de développement de nos activités sur les champs de l'éducation, de la performance, du loisir et de la santé, par et pour l'emploi sportif ! ■

Frédéric MINIER

INSEP

Du départ de Jean Pierre DE VINCENZI (ancien directeur) vers l'Inspection Générale, aux méandres de la nomination (en 2 temps), quelque peu « rock n'roll » de Ghani YALOUZ, en passant par les interminables restructurations internes qui ne débouchent pas sur la sérénité nécessaire qu'attendent les agents (en tout cas ceux qui restent) pour l'efficacité de leurs missions, on a l'impression, vu de l'extérieur, que le bateau tangue.

A cela s'ajoute le roman feuilleton du GRAND INSEP dont on se questionne sur son opérationnalité. A quand une concertation sérieuse sur cette question avec les organisations syndicales représentatives ?

Et pour clore le tout, nous avons été informés, en son temps, de la création d'une délégation ministérielle à la haute performance sportive (un délégué a été nommé) par la Direction des Sports, qui veut reprendre la main sur la Mission d'Optimisation de la Performance (MOP, baronnie de l'INSEP). Un schéma d'organisation existe, avec des moyens limités, mais le secrétaire d'Etat aux Sports est parti et une unique réunion avec les OS a eu lieu.

Il est grand temps que le bateau (dit amiral) du Sport français reprenne du vent pour avancer. ■

Michel ROTENBERG



SAUVADET 2 (non-titulaires)

La loi Sauvadet vise à résorber l'emploi précaire dans la fonction publique. La première session d'application n'ayant pas produit tous les effets attendus, une deuxième vague de titularisations est prévue (Sauvadet 2).

La DRH des ministères sociaux a recensé 1 284 agents remplissant les conditions d'éligibilité, mais n'envisageait de proposer que 260 postes aux différents concours !

A Jeunesse et Sports, 73 PTP sont repérés comme éligibles (6 CEPJ et 67 PS), mais la DRH ne voulait pas organiser de concours pour les CEPJ et ouvrir seulement 22 postes pour les profs de sport.

Face à la forte réaction des représentants du personnel, qui ont découvert cette situation scandaleuse le 17/05/17, la DRH a revu sa copie et propose désormais 41 postes de profs de sport. Sachant que tous les candidats éligibles ne se présenteront pas au concours (autre orientation professionnelle), ce nouveau calibrage devrait permettre de couvrir les besoins « sport ». ■

LES STAPS, parents pauvres de l'université

Les STAPS n'ont pas les moyens d'assurer correctement la demande croissante des jeunes pour cette filière. Mais c'est également vrai pour les ESPE et donc la formation des enseignants. La mise en place de « capacités d'accueil », que ce soit en Licence ou en Master 1, est dans les faits, une sélection particulièrement perverse.

Rappel

Les STAPS assurent plusieurs formations en leur sein : éducation-motricité (historiquement la filière qui oriente vers le professorat d'EPS, mais aussi le professorat des écoles), management et entraînement sportif (pour les professeurs de sport), activité physique adaptée et enfin ergonomie. Depuis 2012, les masters « enseignement » ne sont plus sous la responsabilité des STAPS mais des ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) ; ils participent toutefois à la formation en leur sein. C'est l'ESPE qui prépare au concours et qui délivre le master MEEF, nécessaire pour devenir enseignant.

Les STAPS, très attractifs, mais sous-alimentés

La demande pour entrer en L1, au moment de la procédure d'orientation dite « APB » (Admission Post-Bac), entièrement informatisée, est très importante. Cette année, ce sont près de 30 000 jeunes qui souhaitent entrer en STAPS. En toute logique, les différents gouvernements devraient s'en réjouir, puisque la volonté européenne de faire accéder 50% (et même maintenant 60%) d'une classe d'âge au niveau licence, est officiellement partagée. Malheureusement, les discours ne sont pas suivis par des moyens ad-hoc. Dans le contexte de l'autonomie des universités (et dire qu'on veut nous mener dans cette voie dans le secondaire !), les STAPS ne sont que la dernière roue du carrosse. Moralité, STAPS est une des disciplines universitaires les plus sous-encadrées, alors qu'elle répond mieux que d'autres aux critères de professionnalisation tant vantés maintenant à l'université. Depuis plusieurs années, un tirage au sort a été instauré pour répondre à des « capacités d'accueil » dont le périmètre est flou. Voilà comment est traité ce qui est chez certain-es étudiant-es un projet de longue date : un coup de chance ou de malchance !

Au départ, solution de dépannage pour répondre à l'urgence de l'augmentation des

effectifs, ce tirage au sort a été légalisé par le précédent gouvernement. Les STAPS ne sont pas les seuls à subir fortement cette sélection déguisée : Dans la filière PACES (année commune pour les professions de santé), plus de 800 jeunes ont été refusés par ce fameux tirage au sort en région parisienne. La différence avec les STAPS ? Suite à une mobilisation des doyens de facultés de médecine, le problème a été résolu en 24h et tout le monde a été accepté ! En septembre 2016, T. Mandon, alors secrétaire d'Etat, débloque 100M d'euros pour accompagner l'augmentation des effectifs et les « filières » en tension. Les STAPS n'ont pas le moindre centime...



Il y a donc ségrégation. Que faudra-t-il faire pour inverser la tendance ? Espérons que le nouveau ministère n'attende pas l'explosion. Pour l'heure et comme les années précédentes, nous invitons les étudiants qui sont pour l'instant refusés, à prendre contact avec les organisations et syndicats étudiants qui ont mis en place un suivi des dossiers et organisent, si nécessaire, la pression.

La sélection aussi à l'entrée dans les masters « MEEF »

Une autre sélection apparaît cette année, pour celles et ceux qui se destinent à l'enseignement. Problème de moyens égale-

ment. Dorénavant, un calibrage est effectué pour l'entrée dans les masters. Là aussi, il y a contournement de la loi par le ministère lui-même qui, d'un côté interdit en principe la sélection et impose de l'autre, la mise en place de capacités d'accueil.

Mais dans ce cas de figure, il n'y a pas égalité dans le traitement : chaque ESPE définit ses capacités, mais également ses critères de choix, pas toujours transparents et surtout variables d'une ESPE à l'autre.

Le pire étant que, pour cette année, les étudiant-es ont été prévenu(e)s du changement de logique en février-mars. Un changement déstabilisant s'il en est.

Cerise sur le gâteau, pour ne pas être en rupture avec la loi, la circulaire qui a instauré cet état de fait précise que l'on doit obligatoirement offrir une entrée possible dans un autre master de même type. Ouf, un étudiant éducation-motricité pourra changer de région ou se voir offrir une entrée en master en... anglais ? A moins qu'il ne soit contraint de faire appel à un organisme de formation privé tel « Teach For France » ?

Là encore une procédure de recours existe, mais c'est rajouter du stress inutile aux jeunes, qui jouent leurs carrières.

Tout cela n'est pas très sérieux (sauf à considérer qu'il s'agit d'une démarche délibérée). Pour expliquer, le ministère parle de flux, de pourcentages de réussite ou d'échec, de volumes, etc. En oubliant, bien entendu, que derrière ces chiffres de « cohortes », il y a des êtres humains dont les conditions d'étude et d'enseignement se dégradent. Et en masquant d'autres chiffres, plus importants : l'université française se paupérise, sauf dans les filières prestigieuses ou économiquement en pointe, ce qui, dans le cadre d'une gestion « autonome » de la pénurie, revient à dévaloriser certaines filières. Les STAPS et les métiers de l'enseignement n'en sont que l'exemple le plus flagrant. ■

christian.couturier@snefpsu.net

AVANCEMENTS DES PROFESSEURS DE SPORT : 13% de promotions supplémentaires !

Pour les derniers avancements à 3 vitesses avant la mise en place de l'avancement unique avec PPCR, c'est le barème négocié de haute lutte en 2016, suite à la suppression du critère d'âge imposée par la DRH, qui a été appliqué. Et comme l'an dernier, grâce à la pression syndicale, la DRH a accepté de promouvoir les exaequo, attribuant ainsi 44 promotions supplémentaires au grand choix /choix.

Autre motif de satisfaction : la prise en compte du mode d'accès à l'échelon précédent, avec priorité aux collègues passés à l'ancienneté sur ceux promus au choix et au grand choix. Cette revendication du SNEP-FSU, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement de tous les collègues, a permis de faire davantage tourner les promotions, nous rapprochant ainsi du mandat historique FSU pour un avancement unique au meilleur rythme pour tous. Certains profs de sport, qui ont parfois toujours été notés au maximum de leurs échelons, ont obtenu pour la première fois une promotion au grand choix.

Une vraie victoire du SNEP-FSU dans un contexte très difficile !



© Alain Gadoffre

AUTRES CAP

Lors des **demandes de révisions de note**, nous luttons pour que la DRH entende les arguments soulevés par les représentants du personnel, au lieu de suivre aveuglément l'avis des chefs de service, souvent ignorants de nos métiers et statuts.

Pour l'**accès au corps des CTPS** par voie de liste d'aptitude, nous revendiquons l'établissement d'un barème (proposition FSU présentée en CAP) ainsi qu'une juste représentativité des différentes fonctions exercées par les profs de sport, pour que les CAS, CTR, et formateurs ne soient pas exclus de ces promotions que l'administration (et dans une moindre mesure le SNAPS-UNSA) voudrait réserver aux seuls DTN, CTN et personnels d'encadrement).

Pour les **mutations**, nous oeuvrons pour que le classement réalisé par le chef de service ou d'établissement demandé ne soit pas le seul critère pris en compte ; le profil de l'agent, sa situation personnelle et ses motivations doivent aussi être entendus.

Pour l'**accès à la hors classe des profs de sport**, nous veillons à l'application du barème et nous opposons au principe du « hors barème » qui permet à l'administration de choisir 10% des promotions attribuées.

Ainsi, conformément à nos mandats, les élus FSU revendiquent transparence et équité dans tous les actes de gestion des corps des profs de sport et CTPS.

INTERPELLATIONS

Les CAP sont aussi l'occasion, pour les élus FSU, d'interpeller l'Administration sur différents sujets d'actualité tels que l'évolution du chantier PPCR, les indemnités des PTP, les recrutements, etc.

Pour consulter les comptes-rendus des différentes CAP, aller sur la page « sport » du site internet du SNEP-FSU :

<http://www.snepfusu.net/mjs/index.php> ■

Gwenaëlle NATTER & Yvan DAVID
Élus SNEP-FSU en CAP

RECRUTEMENTS

Les postes aux concours 2017 viennent d'être annoncés : 10 CAS, 13 CTS, 4 SHN. Si on ajoute le recrutement des 2 travailleurs handicapés (TH), on arrive à un total de **29 profs de sport (PS)**. Sachant qu'en 2016 il y a eu 59 départs en retraite de PTP sport (PS et CTPS sport), auxquels il convient d'ajouter 17 autres départs (démission, radiation, etc), on arrive donc à un total de **76 agents qui n'exercent plus** (et de façon définitive) les missions « sport » pour le compte du ministère, sans compter les demandes de détachement et de disponibilités qui se multiplient. Et ces chiffres ne concernent que l'année 2016 ! Avec de moins en moins de personnels, sur lesquels elle n'a de toute façon pas la main (car gérés par la DRH des ministères sociaux), comment la ministre des sports va-t-elle pouvoir mener une politique sportive ambitieuse pour la France ?

► **Parallèlement, on constate un glissement des missions entre CAS et CEPJ** voire attaché d'administration, surtout dans les DDI, où les collègues ont parfois du mal à résister aux injonctions de leur hiérarchie. Parfois, il s'agit de pallier le manque de personnels. Parfois, la pénurie en PTP JS est organisée par les chefs de service eux-mêmes, qui considèrent les missions Jeunesse et Sports non prioritaires et préfèrent recruter des attachés (polyvalents) ou des inspecteurs du social, pour gérer le plan pauvreté ou les migrants. Tout cela cautionné par la DRH, qui demande aux directeurs régionaux de faire remonter leurs besoins en personnels, plutôt que de demander aux ministres - comme c'était le cas avant - de combien d'agents ils ont besoin pour mettre en œuvre leur politique ! Avec une gestion locale en postes budgétaires et plus en postes métiers, on voit des profs de sport s'en aller (retraite, mutation), tandis qu'arrivent simultanément des agents d'autres corps... Mais l'administration refuse de parler de **transformation** ou de **suppressions** de postes, elle préfère parler de GPEC (gestion prévision-

nelle des emplois et compétences) ; cela permet notamment de contourner le dialogue social (passage en CTM obligatoire pour les suppressions ou transformations de postes). Cette tendance n'est pas nouvelle mais elle se poursuit et s'accroît, c'est inadmissible pour les personnels et inquiétant pour l'avenir du service public du sport.

► **Récemment, un nouveau cap a été franchi avec la parution – officielle - de postes ouverts à plusieurs corps** (profs de sport, CEPJ, inspecteurs JS, voire attachés) ; il s'agit notamment de certains postes fléchés « service civique » mais pas uniquement. Le SNEP-FSU et les autres élus en CAP (sport comme jeunesse) refusent que des profs de sport soient affectés sur des missions jeunesse et inversement ; ce qui n'empêche pas les collègues intéressés de demander leur détachement dans le corps qui correspond aux missions visées. Il est en effet primordial, pour la survie de nos corps et de nos missions, de préserver nos **spécificités** et revendiquer la **complémentarité** au sein des équipes Jeunesse et Sports à renforcer. ■

Identité	Date de naissance ___/___/___ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Téléphone portable		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
		Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
		Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
				Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2017-2018

Entourez votre catégorie professionnelle

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
MA et CDI	105 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				

Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €
Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €
CDD temps plein à l'année	44 €
Autres CDD et vacataires	30 €
Congé de formation	102 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Abonnement Bulletin	
Non syndicales	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)	
Inférieur à 1 000 € → groupe 1	51 €
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €
Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	94 €
Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €
Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €
Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €
Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
MANDAT	
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Païement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT i

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :